



***VADE MECUM***

***POUR***

***ARBITRES***

***2015 - 2016***

***C.A.G.***

# ***POUR ÊTRE QUELQU'UN***

*Si tu veux bien admettre que tu ne sais pas tout et qu'il te faut toujours apprendre,*

*Si tu sais écouter les leçons des aînés sans jamais les croire inutiles,*

*Si tu peux à ton tour conseiller les plus jeunes sans prendre des airs protecteurs,*

*S'il t'arrive de te dire à toi-même " Aujourd'hui ça n'a pas marché! ",*

*Si tu peux supporter, sans crier à l'intrigue, que l'on semble ignorer ta valeur,*

*Si tu es capable d'être jaloux des autres lorsqu'ils sont mieux servis que toi,*

*Si tu prends la défense d'un collègue attaqué, au lieu de dire: " J'aurais fait mieux! ",*

*Si, faisant le silence sur tes propres mérites, tu applaudis à ceux d'autrui,*

*Si, voulant le respect pour ta fonction d'arbitre, tu sais mériter ce respect,*

*Si tu as le souci d'être toujours en forme même au prix de certains efforts,*

*Si tu arrives frais et dispos sur le terrain pour en repartir presque las,*

*Si tu ne viens au stade que pour servir le Sport et non pour glaner des éloges,*

*Si ton désir est de passer inaperçu au lieu de te mettre en vedette,*

*Si tu sais dominer vraiment une rencontre sans pour cela faire du spectacle,*

*Si tu fais ton devoir sans penser un instant aux journaux ni à la galerie,*

*Si tu es assez fort pour ne faire aucun cas des applaudissements ou des cris,*

*Si tu fais tout cela si tel est ton programme et si jamais tu t'en écarteres,*

*Tout n'est peut-être pas parfait encore (et tu en conviendras toi-même),*

*Mais tu seras demain, si tu ne l'es déjà, un de ces vrais arbitres que réclame le Sport,*

*Et plus tard, ceux-là même qui te huent aujourd'hui diront de toi: " **C'ETAIT QUELQU'UN** "*

*Marino ZAMBELLI*

## AMENDES

### Amendes administratives:

- Feuille d'Arbitrage incomplète ou erronée: €3,00.
- Talon "Frais d'arbitrage" incomplet ou erroné: €1,25.
- Déconvocation tardive après jeudi midi : €1,25
- Rapport d'exclusion ou d'incident non rentré dans les 48 heures = €8,00.
- Absence non excusée devant un des Comités de l'ALFA = €10,00.
- Confidentiel d'arbitrage non rentré : €3,00.

**Amende pour absence non excusée au match:** €10,00.

### Remarque:

- Les réclamations éventuelles devront parvenir au trésorier dans la quinzaine qui suit le paiement des frais.
- Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.
- Le trésorier se tient à la disposition des arbitres le mardi de 17 heures à 19 heures à l'ALFA.

## ARBITRES OU ASSISTANTS ARBITRES OCCASIONNELS

L'arbitre assistant à une rencontre comme spectateur, qui accepte de fonctionner comme arbitre occasionnel doit mentionner ses coordonnées (nom et matricule) sur la feuille d'arbitre.

L'arbitre ALFA faisant fonction d'arbitre occasionnel aura droit uniquement à son indemnité d'arbitrage suivant sa classe.

### Remarque:

En cas de présence de plusieurs arbitres occasionnels, le classement et l'ancienneté priment pour la direction de la rencontre. Il est rappelé que **SEUL** l'arbitre désigné officiellement pour le match en cours peut se substituer à l'arbitre occasionnel qui a commencé la partie.

## ARRÊT D'UN MATCH

Quand un match est arrêté pour quelque raison que ce soit, l'arbitre **DOIT** adresser un rapport circonstancié au Secrétaire Général qui transmettra au Comité Compétent.

## ABSENCES AU MATCH

Les absences des arbitres aux matches sont relevées chaque semaine. Elles entraînent une perte de points de cotation aux confidentiels CAG. Toute absence ou indisponibilité doit être justifiée par écrit au secrétaire du CAG dans les 48 heures. Les absences non justifiées entraînent une amende administrative, la perte supplémentaire de points aux confidentiels CAG et une suspension de désignation.

En cas de maladie ou blessure entraînant une absence aux matches de plus d'un W.E., les arbitres sont tenus de renvoyer le formulaire ad hoc, qui sera à leur disposition à la Fédération.

Toutes demandes de congé, toutes absences pour motif de santé, blessures, empêchements se doivent d'être confirmés par écrit et adressés au Secrétaire Général de l'ALFA, le cas échéant, une justification sera exigée (blessures, maladie, travail, ...).

## ASSURANCE DES ARBITRES

L'arbitre victime d'un accident de jeu est soumis aux mêmes règles que les joueurs.

Les formalités à accomplir doivent se faire via son club d'appartenance ou via l'ALFA. (Formulaire sur le site internet)

**Remarque:** L'arbitre veillera à être repris sur le listing des joueurs de son club d'affiliation transmis à l'ALFA et à l'assurance.

## ATTITUDE EN CAS D'INCIDENTS

Le CAG invite fortement les arbitres à ne pas s'attarder à la buvette des clubs après leur match et leur interdit cet endroit s'ils ont eu des incidents en cours de rencontre avec les joueurs, des officiels ou le public.

Il rappelle qu'il est tout aussi formellement interdit aux arbitres qui ne sont pas officiellement désignés de se rendre dans le vestiaire d'un collègue en mission.

Avant, pendant ou après la rencontre, **ils s'abstiendront** également de tout commentaire s'ils sont simples spectateurs.

## CLASSEMENT DES ARBITRES

Les arbitres sont répartis en plusieurs catégories dites: CLASSES ( 1, (1a, 1b), 2, 3, 4, stagiaire(St) et joueur-arbitre

### **Joueur-arbitre :**

- Joueur-arbitres du samedi officieront dans la compétition du dimanche
- Joueur-arbitres du dimanche officieront dans la compétition du samedi
- Joueur-arbitre suspendu comme joueur sera suspendu d'office de désignation pendant la même période.

C'est à la suite d'examens et de visionnements que le CAG propose le passage d'une classe à une autre (**supérieure ou inférieure**).

Le C.A. approuve ou refuse ces changements en tenant compte, entre autres, des quotas fixés.

Un arbitre INACTIF pendant plus d'une saison, ne sera pas nécessairement repris dans la classe qu'il avait au moment de son arrêt d'activité. La décision en est laissée au seul CAG.

Un arbitre démissionné par le CAG ou frappé d'une suspension, ou radié des cadres NE PEUT PLUS, même OCCASIONNELLEMENT remplir une fonction d'arbitre ou de juge de touche.

## COMMUNICATIONS AUX ARBITRES & JUGES DE TOUCHE

Les communications aux arbitres ainsi que leurs désignations se feront par la voie de l'Organe Officiel (**O.O.**) et dans des cas particuliers par courrier séparé. (Changement de désignation, convocation au CAG, ....)

Les arbitres devront donc consulter scrupuleusement les rubriques suivantes:

- les désignations pour les matches de championnat et de coupes de la province.
- les communications et comptes rendus aux arbitres du C.A. et du CAG.
- les convocations aux Comités sportifs et/ou d'Appel et du CAG.
- le CAG info.
- les activités de Sports et Loisirs.

Ils y trouveront également des avis, des instructions, des informations les concernant: changement de terrains, forfait, décalage de match, etc. ainsi que les modifications de brochure.

## CONVOCACTION DEVANT LES COMITES de L'ALFA

### COMITE SPORTIF

Les arbitres appelés à comparaître devant le Comité Sportif sont convoqués comme les autres comparants, par la voie de l'Organe Officiel (Foot Amateur).

### COMITE D'APPEL

Les arbitres appelés à comparaître devant le Comité d'Appel seront convoqués par courrier personnel et ou par l'O/O.

### COMITE D'ARBITRAGE DE GROUPEMENT (C.A.G.)

Les arbitres sont convoqués par lettre ou par téléphone avec confirmation par la voie de l'organe officiel (O.O.).

**Note:** Lors de toute comparution devant l'un de ces comités, l'arbitre doit **OBLIGATOIREMENT** se munir du double de son rapport d'exclusion, d'incident au terrain ou d'information pour l'événement faisant l'objet de sa convocation, sous peine d'encourir une amende de €3,00.

### PAIEMENT DES FRAIS

Tout arbitre appelé à comparaître comme TEMOIN devant le Comité Sportif ou le Comité d'Appel reçoit une indemnité de €3,75 + €2,70/bloc pour son déplacement.

### ABSENCE ou INDISPONIBILITE

Au cas où ils ne pourraient répondre favorablement à la convocation de l'un de ces comités, les arbitres sont tenus de signaler leur absence, leur indisponibilité ou leur empêchement, par écrit ou par téléphone, au secrétariat du comité concerné.

Au cas où ce secrétaire n'a pu être touché ou averti, ils peuvent, en dernier ressort, contacter le Secrétaire Général.

Les adresses et ☎ des différents secrétaires sont repris en annexe A.

## CORRESPONDANCE AVEC L'ALFA

Toute correspondance avec le CAG/ALFA (demande de congé, changement d'adresse ...) doit être adressée au Secrétaire du CAG rue des Bonnes Villes n° 8 à 4020 LIEGE.

Toute déconvocation pour une désignation doit se faire par téléphone le plus rapidement possible, mais au plus tard le jeudi midi chez le désignateur ; une justification écrite de l'absence doit être adressée dans les 48 heures au Secrétaire du CAG.

Les arbitres EFFECTIFS refusant une désignation seront passibles d'une amende de €10,00.

Les rapports d'arbitres (exclusion, incident, information, etc...) doivent être envoyés **OBLIGATOIREMENT** à une seule adresse:

**Secrétariat Général de l'ALFA** - rue des Bonnes Villes n° 8 - 4020 LIEGE ou déposés dans la boîte du local de l'ALFA à l'attention de cette personne pour le mardi avant 14h00.

Les arbitres sont invités à affranchir suffisamment leurs envois (ne pas oublier: nom, prénom et adresse sur l'enveloppe).

Remarques: Il est demandé aux arbitres de communiquer au secrétaire du CAG les horaires de travail et de pause dès leur connaissance, les absences futures prévisibles pour raisons familiales (Mariage, communion ...) ou personnelles (Congés, voyages, hospitalisation...).

## PAIEMENTS DES FRAIS

### TALON " FRAIS D'ARBITRAGE "

Il doit être complété (adresse facultative) sous peine d'une amende de €1,25.

Toutes ces informations sont nécessaires pour que le trésorier soit en mesure d'établir les extraits de compte.

### INDEMNITES D'ARBITRAGE.

Les arbitres ne doivent plus inscrire, dans la rubrique "indemnités d'arbitrage", le montant mais bien mentionner leur classe.

Pour rappel: Championnat Vétérans et Dimanche

Classe 1	€28,00
Classe 1a	€26,00
Classe 1b	€25,00
Classe 2	€23,00
Classe 3	€21,00
Classe 4	€20,00
STAGIAIRE	€18,00

## **FRAIS DE DEPLACEMENT**

Depuis la saison 99-00, l'ALFA a instauré le système de blocs pour les défraiements des frais de déplacement. Les arbitres ne doivent plus inscrire le montant des frais mais bien mentionner le nombre de blocs utilisés en faisant la différence entre le numéro du bloc de la résidence et le numéro de bloc du terrain désigné (chaque club est recensé avec son numéro de bloc en 4 chiffres et chaque arbitre avec son propre numéro de bloc en 4 chiffres)

L'indemnité est de €2,70/Bloc

Exemple : Un classé 2 (bloc 2952) officie sur un terrain (bloc 2653)

Déplacement : 4 Blocs

Indemnités d'arbitrage : Classe 2

Remarque : Le nombre minimum de blocs est de DEUX

### **Remarque:**

Dans la rubrique "résultats", il doit être indiqué soit: - le score.

- match remis : terrain impraticable.

- match arrêté : rapport.

- match non joué: : rapport.

## **DELEGUE AU TERRAIN**

**Le Club visité DOIT** désigner au terrain, au moins 30 minutes avant le match, un de ses membres affiliés, âgé de 18 ans au moins. Il sera à la disposition de l'arbitre **avant, pendant et après** la rencontre jusqu'au départ de celui-ci. Il occupera le poste de **DELEGUE AU TERRAIN**.

En l'absence de Délégué, un joueur VISITE **DOIT** exercer cette fonction durant toute la rencontre; il ne peut être repris comme joueur sur la feuille d'arbitrage. Si de ce fait, son équipe est réduite à **SIX** unités, l'arbitre arrêtera la rencontre.

### **DEVOIRS et FONCTIONS:**

Le délégué au terrain doit porter un brassard **BLANC**. Il doit se tenir à la disposition de l'arbitre durant tout le match, à l'endroit indiqué par ce dernier.

## **DESISTEMENT des ARBITRES**

Au moins **DIX JOURS** à l'avance, les arbitres **DOIVENT** signaler au secrétaire du CAG, les **DATES** auxquelles ils ne seront pas disponibles, qui les communiquera au désignateur.

## **EQUIPE INCOMPLETE**

**Moins de SEPT** joueurs au début de match entraîne un match non joué, **moins de SEPT** joueurs en cours de partie entraîne un match arrêté ; dans les 2 cas, l'arbitre doit rédiger un rapport.

## **EQUIPEMENT ARBITRE**

### **TENUE**

La tenue requise est la tenue **NOIRE**.

Les tenues de différentes couleurs sont autorisées aux conditions suivantes:

1. La couleur de la tenue de l'arbitre ne doit **en aucun cas être confondue** avec les couleurs des équipes en présence.
2. Si le match est dirigé par un trio, les trois arbitres seront dans la même tenue et de la même couleur.
3. **La tenue "NOIRE" sera toujours emportée** par le ou les arbitres en cas de confusion de couleur sur le terrain.

### **ECUSSON "ARBITRE"**

Les arbitres et assistants **sont dans l'obligation de porter l'écusson** qui leur a été fourni par l'ALFA.

## **OBLIGATIONS DES CLUBS**

Les clubs sont tenus de fournir un équipement complet à leur (s) arbitre (s) : vareuse, bas et short.

Ils doivent veiller au renouvellement de cet équipement, en fonction des besoins de leur (s) arbitre (s).

En cas de négligence manifeste du club, l'arbitre peut réclamer l'arbitrage de l'ALFA.

## INTERDICTIONS FAITES AUX ARBITRES

Il est INTERDIT aux arbitres:

- de participer comme joueur à tout match OFFICIEL ( Sauf ceux organisés mensuellement par Sports et Loisirs). - de participer comme joueur à un match AMICAL ou de tournoi, sans l'autorisation préalable du CAG.
- de diriger tout match pour lequel il n'est pas désigné, SAUF l'exception prévue à l'art. 4.9 qui traite des cas des arbitres "occasionnels".
- d'occuper, lors des rencontres, les fonctions officielles suivantes dans son club: Entraîneur, Délégué, Commissaire au terrain.
- de changer de Club, SAUF motifs GRAVES, admis par le C.A. Dans ce cas, le C.A. décidera si le club d'origine continuera de bénéficier de "son" arbitre, pendant une durée de 2 ans.

## MATCH REMIS PAR L'ARBITRE

Si l'arbitre décide que le terrain est impraticable, le club visité a la faculté de faire jouer le match sur un terrain autre que celui désigné, pour autant qu'il soit agréé, qu'il lui appartienne et qu'il soit situé dans un rayon d'UN à Cinq kilomètres.

## OBLIGATIONS DE L'ARBITRE

Les prestations OBLIGATOIRES pour un arbitre sont au nombre de 24 par saison, toutes compétitions confondues. Pour un nombre de prestations INFÉRIEUR à 24, une amende de €10,00 est prévue à charge du club d'affiliation par prestation manquante, sauf si blessé au cours d'un match ou réserve à l'O.O. Quand un membre d'un Club est agréé comme arbitre-pratiquant, il est inscrit d'office AU BÉNÉFICIAIRE de son club d'origine. Un arbitre requalifié - après démission - comme arbitre-pratiquant et qui, entre-temps aurait été affilié à un autre club (par exemple comme joueur) RESTE TOUJOURS cependant AU BÉNÉFICIAIRE de son club d'origine.

## PERTES ET / OU VOLS DANS LES VESTIAIRES

Eviter d'emporter d'importantes sommes d'argent et de laisser portefeuille ou documents personnels (carte d'identité, permis de conduire, carte bancaire, ...) de porter des bijoux, montre de valeur etc.

Pour rappel: En cas de perte ou de vol, les arbitres sont amenés à supporter eux-mêmes les conséquences du préjudice subi.

## RAPPORTS D'ARBITRE

### RAPPORT D'INCIDENT

Les arbitres **DOIVENT** établir un **RAPPORT** sur toutes les "irrégularités" survenues au cours des matches qu'ils ont dirigés, qu'ils soient OFFICIELS, AMICAUX, ou de TOURNOI: Incidents, Exclusions, Jeu brutal, Inconduite de joueurs non-exclus. Participations de joueurs non-qualifiés, attitude répréhensible de Délégué, Commissaires au terrain, Dirigeants de Club ou Spectateurs, Infractions aux mesures d'ordre.

### REMISE DE MATCH

En cas de remise d'un match, pour terrain impraticable, les arbitres ne doivent plus déposer de rapport, mais le signaler sur la feuille d'arbitrage et sur le talon.

Ils auront droit à un forfait de €5,00 ou à leurs indemnités de déplacement si elles sont supérieures à ce forfait.

### MATCH NON JOUE OU ARRETE

Lors de l'absence d'une équipe ou de l'arrêt d'une rencontre, la mention "MATCH NON JOUE" ou "MATCH ARRETE" sera inscrite sous la case résultat de la feuille d'arbitrage et du talon "Frais d'arbitrage" et un rapport sera envoyé au Secrétaire Général de l'ALFA.

Dans ces cas, les indemnités et les frais de déplacement seront octroyés aux arbitres.

Tout rapport d'arbitre sera établi sur le formulaire prévu à cet effet et transmis dans les **48 heures**, c'est-à-dire pour le mardi à 14.00 heures au plus tard à l'adresse suivante: Secrétaire Général de l'ALFA - rue des Bonnes Villes 8 à 4020 LIEGE, sous peine d'amende de €8,00.

### AGRESSION CARACTERISEE

En cas d'agression caractérisée et grave sur sa personne, l'ALFA convie l'arbitre à interrompre immédiatement et définitivement le match.

Leur décision se fait sur le "Plan Sportif", sans préjuger aucunement des décisions de la JUSTICE.

Pour les autres cas, l'arbitre reste SEUL juge de la décision à prendre en respectant les moyens mis à sa disposition pour une poursuite éventuelle de la rencontre et en assume l'entière responsabilité.  
Il doit toujours envoyer un rapport circonstancié des faits au Secrétariat Général de l'ALFA. Les Comités compétents prendront leurs responsabilités.

## **RECOMMANDATIONS**

Il est recommandé de lire et relire attentivement les chapitres 4 § 5 du règlement général de l'ALFA; ils concernent particulièrement les arbitres et l'arbitrage.

### **Une lecture régulière des Lois du jeu permet de rester familiarisé avec les diverses situations de jeu.**

Les membres du CAG sont à votre disposition si vous désirez obtenir divers renseignements sur les lois du jeu, l'administration et l'ALFA, des conseils, des avis dans le domaine de l'arbitrage, etc.

## **REMISE DE MATCH PAR L'ARBITRE**

### **TERRAIN DE JEU IMPRATICABLE - INTEMPERIES.**

Seul l'arbitre (officiel ou occasionnel) peut décider qu'un terrain de jeu est impraticable.

#### **EN CAS DE NEIGE**

1. Si, au cours de la rencontre, les lignes du terrain ne sont plus visibles.
2. Si par suite de gel, le terrain enneigé présente du danger (défaut de stabilité, blessure en cas de chute...) pour les joueurs (terrain enneigé, verglacé).
3. S'il dégèle après une chute de neige importante et que le ballon devient non réglementaire quant à la forme et à son poids par suite de l'adhérence de la neige au ballon.

#### **EN CAS DE GELEE.**

1. Si le terrain présente d'importantes plaques de glace résultant de flaques d'eau gelée qui ne peuvent être enlevées (le fait de casser les plaques de glace n'est pas suffisant pour permettre le bon déroulement d'un match, le terrain devant être débarrassé des morceaux de glace).
2. Si le terrain présente des aspérités dures, pointues ou coupantes, très dangereuses pour la sécurité des joueurs.
3. Si le terrain durci par le gel, rend impossible toute pénétration d'au moins 1 mm des crampons des chaussures (ou studs) dans le sol..
4. Si l'état du sol, tellement durci par le gel, rend impossible tout contrôle du ballon (ballon ne rebondissant plus normalement).
5. Si la nature et l'état du terrain sont tels qu'ils nuisent grandement à la stabilité des joueurs et constitue un véritable danger pour ces derniers.

#### **EN CAS DE BOUE**

1. Si le terrain est tellement collant qu'il ne permet plus aux joueurs de démarrer ou de se mouvoir normalement sur le terrain.
2. Contrairement au cas de neige fondante et collante, la boue qui colle au ballon n'est pas une raison suffisante pouvant permettre à l'arbitre de déclarer le terrain impraticable.

#### **Remarque:**

Un terrain boueux ne peut être déclaré impraticable que lorsque la boue a une influence uniquement sur le comportement et la situation des joueurs sur le terrain.



## **EN CAS DE PLUIE**

Si une grande étendue du terrain est submergée d'eau au point que la ballon surnage et n'entre plus en contact avec le sol.

### **Remarque:**

En cas d'orage ou de menace d'orage violent ou d'un déchaînement des éléments atmosphériques (grêles, grêlons, tornade, tempête ...), la rencontre doit être immédiatement interrompue (jeu suspendu) et le terrain est déclaré impraticable (match arrêté) si la rencontre n'est pas reprise à cause de son état (terrain inondé et submergé d'eau, flaques d'eau ...).

## **EN CAS DE BOUILLARD**

Lorsque la visibilité est insuffisante, c'est-à-dire, lorsque l'arbitre, placé au milieu d'un but, n'est plus en mesure de distinguer le but opposé.

Si le brouillard existe avant la rencontre, le match sera remis; s'il intervient au cours de la rencontre, le match est suspendu et arrêté ensuite si la visibilité rend impossible la poursuite de la rencontre.

**Remarque:** En cas de rencontre avec assistants, l'arbitre arrêtera le match:

- s'il ne voit plus ses 2 assistants et s'il ne voit plus les 2 buts.
- si les 2 assistants ne se voient plus mutuellement.

## **EN CAS DE CHALEUR OU FROID EXCESSIFS**

Si des accidents (insolation, congestion,...) sont à craindre en cas de brusque changement de température avant ou en cours de rencontre.

## ***DELAIS D'ATTENTE PREVUS EN CAS DE TERRAIN DE JEU IMPRATICABLE OU D'INTEMPERIES***

1. Au moment du coup d'envoi, l'arbitre est tenu d'attendre 10' avant de prendre toute décision définitive (remarque: si une autre rencontre est programmée après son match, par exemple matches à 9.30 h. et 11.15h, l'arbitre raccourcira la durée du temps de repos à la mi-temps au minimum obligatoire de 5').
2. Pendant la rencontre, l'arbitre peut éventuellement pour quelque motif que ce soit (notamment pour visibilité insuffisante, averse abondante, chute de neige abondante ...) interrompre le jeu autant de fois que nécessaire sans que la durée de chaque intervention ne dépasse 10' et que la durée totale des interruptions ne dépasse pas 30', en ce compris les 10' éventuelles du début de la rencontre.
3. Lorsque le terrain est déclaré non convenable ou impraticable, il sera tenu compte lors de l'établissement de la feuille d'arbitre de la présence ou non des joueurs qui auraient dû prendre part à la rencontre. La feuille d'arbitre devra être remplie correctement et complètement.

## SANCTIONS PRISES PAR LE C.A.G.

### PLAN DE TRAVAIL: BAREME DES SANCTIONS

<u>FAITS</u>	<u>SANCTION</u>	<u>RECIDIVE</u>
<b>ABSENCE INJUSTIFIÉE À UN MATCH</b>	1 SEMAINE DE NON DÉSIGNATION	CONVOCATION AU CAG
<b>ABSENCE INJUSTIFIÉE À UNE RÉUNION DE COMITÉ</b>	1 SEMAINE DE NON DÉSIGNATION	CONVOCATION AU CAG
<b>ABSENCE INJUSTIFIÉE À UNE CONVOCATION DU CAG</b>	SUSPENSION JUSQU'À COMPARUTION VOLONTAIRE	
<b>RAPPORT RENTRE TARDIVEMENT (1 SEMAINE)</b>	1 SEMAINE DE NON DÉSIGNATION	
<b>RAPPORT RENTRE TARDIVEMENT (+ D'1 SEMAINE)</b>	CONVOCATION AU CAG	
<b>ERREUR D'ARBITRAGE</b>	SANCTION COTE ADMINISTRATIVE	
<b>ERREUR ADMINISTRATIVE</b>	SANCTION COTE ADMINISTRATIVE + EVT AMENDES	
<b>RETRAIT DE CARTES</b>	CONVOCATION AU CAG AVEC SUSPENSION DE DESIGNATION	
<b>NON UTILISATION D'UN DOCUMENT OFFICIEL DE L'ALFA (RAPPORT D'EXCLUSION/INCIDENT)</b>	<b>1 SEMAINE DE NON DÉSIGNATION</b>	

## SANCTIONS PRISES PAR LE C.A.G.

Des sanctions pourront être prises par le C.A.G. envers les arbitres et/ou assistants arbitres qui commettraient des fautes (autres qu'administratives ou de jeu) envers l'ALFA, les joueurs, responsables de club ou le public.

* Insultes. Propos ou gestes indécents :	- 1 à 2 mois de suspension de désignation .
* Provocation à bagarrer par paroles, attitude ou gestes :	- 2 à 3 mois de suspension de désignation .
* Bousculer joueur, porteur de brassard, dirigeant de club, sans intention de blesser	- 4 à 6 mois de suspension de désignation .
* Provoquer sciemment une bagarre :	- 6 à 12 mois de suspension de désignation .
* Participer activement à une bagarre :	- 6 à 12 mois de suspension de désignation .
* Coup volontaire à joueur, dirigeant, porteur de brassard, public :	- 3 ans minimum .
* Récidive des 4 premiers :	- 2 fois la pénalité prévue .
* Critiques malveillantes ou ironiques d'un arbitre dans le public envers un collègue arbitrant ou malmené :	- 2 à 3 mois de suspension de désignation .
* Absence non-excusee à une convocation ALFA avec présence Obligatoire, suivie d'une période où il ne donne plus signe de vie.	- Lors de sa remise à disposition, il sera tenu compte de la période de non-activité qu'il se sera octroyé.

## COUPS de pied de REPARATION ou TIRS au BUT

Lors de départage en cas d'égalité dans des matches de coupe, barrage ou tournois, l'arbitre choisit le but vers lequel seront tirés TOUS les coups de réparation.

Il détermine par pile ou face qui frappe le premier penalty.

Il fait tirer une première série de 5 tirs au but en alternant les équipes; en cas d'égalité persistante, toujours après cette série de tirs au but, tir en alternance jusqu'au premier "raté" d'une équipe, pour un même nombre de tirs au but effectués par les deux équipes.

## VERIFICATIONS AVANT MATCH

### TERRAIN et INSTALLATIONS

L'arbitre doit se trouver AU TERRAIN, au moins ½ heure AVANT le match. Il est tenu de tout vérifier, en détails.

Toute irrégularité doit être signalée par lui au C.A.G. qui désignera DEUX de ses membres pour vérifier.

En cas d'irrégularités, Si des réparations immédiates sont possibles, SANS RETARDER l'heure du match, l'arbitre doit y faire procéder.

Les constatations faites par l'arbitre, les observations faites par le Capitaine et le responsable des Visiteurs, ainsi que les réparations ou aménagements effectués, doivent être consignés sur la feuille d'arbitrage **avant la rencontre.**

#### Terrain impraticable ou non convenable.

SEUL L'ARBITRE prend la décision.

S'il déclare TEL le terrain, on ne peut pas jouer le match.

L'arbitre DOIT être au courant des règles édictées dans le Règlement sous les articles 5.1. , 5.3 à 5.6 et qui sont conformes aux lois du jeu.

### MATERIEL OBLIGATOIRE

- Drapeaux de coin
- Drapeaux d'assistants arbitres
- Ballons: qualité et nombre.
- Sifflet d'arbitre.
- Un jeu de cartes (Rouge et Jaune).
- Brassard: un **blanc** pour le délégué au terrain.
- Brassard : un **rouge** pour les entraîneurs
- Brassard : un **tricolore** pour le délégué visiteur
- Brassard couleur **club** pour les commissaires au terrain

### BOÎTE DE SECOURS

Une boîte de SECOURS, contenant produits et instruments indispensables en cas d'accident, DOIT SE TROUVER au bord du terrain OU dans un local facilement accessible à quelques mètres de celui-ci.

La vérification de la boîte de secours est OBLIGATOIRE lors de tous les matches qu'ils soient officiels, amicaux ou de tournois.

L'arbitre est tenu de signaler au Secrétaire Général tout manquement constaté (rapport d'arbitre).

## EQUIPEMENT des JOUEURS

L'équipement ne peut comporter aucun élément susceptible de blesser quiconque. L'arbitre fera quitter le jeu **momentanément**, à celui qui porte une tenue dangereuse, incorrecte (couleurs), voire indécente, pour lui permettre de se conformer au Règlement. Le short cycliste doit avoir la même couleur que le short et les collants noirs ou couleur chair sont autorisés pour autant qu'ils soient tous de la même couleur pour les joueurs d'une même équipe.

L'équipement comporte **OBLIGATOIREMENT des protège-tibias** qui doivent être entièrement couverts par les bas.

L'arbitre doit prescrire aux **VISITES** le port de maillots d'une couleur différente de leur couleur habituelle, quand elle ne se différencie pas suffisamment de celle des **VISITEURS**.

En cas de refus, l'arbitre peut refuser que la rencontre se déroule, avec les conséquences que cela comporte.

La couleur **NOIRE** de la vareuse est réservée aux arbitres.

Tous les joueurs **DOIVENT** porter des **NUMEROS** (différents) dans le dos sur leur maillot. Ces numéros doivent être repris sur la feuille d'arbitrage. **Ceci n'est cependant pas motif à Forfait.**

Le gardien de but doit porter des couleurs le distinguant des autres joueurs.

## LE COLLEGE DES DESIGNATIONS

**Composition:** Président du CAG  
Désignateur choisi par le C.A.

## VERIFICATION DES C.I. et C.A.

La vérification des C.I. et C.A. est **OBLIGATOIRE** à tous les matches officiels, amicaux et tournois

Les **DEUX** cartes (identité et affiliation) **DOIVENT** être présentées **AVANT** le match, **PERSONNELLEMENT** par **CHAQUE JOUEUR**, en présence des délégués des 2 équipes.

En cas d'oubli d'un ou des deux documents, l'arbitre invitera le joueur à remplir **lui-même** la case prévue à cet effet sur la feuille d'arbitrage et ensuite d'y mentionner la ou les cartes manquantes et de la parapher.

L'arbitre **CONSERVERA** uniquement les cartes d'affiliation, dans son sac, jusqu'à la **FIN** du match.

**NOTES:**